

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_012

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	70
Votants	74
Pouvoirs	4

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 29 janvier 2021

LE 4 février 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : SCHÉMA CYCLABLE DU GRAND PÉRIGUEUX - NOUVELLES ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2021-2023

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme AUBISSE MICHAUD, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. REYNET, M. MALLET, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. BIDAUD, M. PARVAUD, Mme SARLANDE, Mme LANDON, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. MOTARD donne pouvoir à M. CHAPOUL
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET

PÉRIMOUV' : SCHÉMA CYCLABLE DU GRAND PÉRIGUEUX - NOUVELLE 2021-2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la circulation arrivera à saturation à moyen terme si aucun changement de comportement n'est effectué en faveur du report modal, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a souhaité dès 2016 accentuer le développement des modes actifs (la marche à pied et la pratique du vélo), afin de compléter son offre de transport, et proposer ainsi de nouveaux services aux usagers.

Qu'à cet effet, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a approuvé le 18 octobre 2018, le schéma cyclable de l'agglomération qui établit une stratégie et une politique vélo à suivre pour les dix prochaines années à l'échelle des 43 communes, en confortant les aménagements existants, et en offrant une vision nouvelle de l'architecture du réseau cyclable.

Que parmi les orientations et préconisations qui en sont ressorties, il s'est avéré que les déplacements utilitaires (domicile-travail / lieu d'étude) étaient une des cibles privilégiées afin d'enrayer la congestion automobile. Tendre vers un report modal en faveur du vélo, sans exclure pour autant les autres motifs de déplacements liés aux loisirs et au tourisme, peut aussi constituer une force d'attractivité pour le territoire.

Que la voie verte a aussi été pleinement intégrée comme axe structurant des déplacements, et est pensée pour aller au-delà de la fonctionnalité dédiée aux loisirs.

Que le schéma cyclable permet donc de structurer l'existant, en créant un maillage cohérent sur le territoire, et ceci sans créer des aménagements lourds. Réutiliser et optimiser le réseau viaire existant est un des axes forts du présent schéma.

Qu'enfin, ce document présente des orientations d'aménagements cyclables dont la maîtrise d'ouvrage reste à l'initiative des communes, en fonction de leurs propres orientations d'aménagement. Des ajustements aux différentes propositions pourront également être réalisés au fur et à mesure des opérations d'aménagement envisagées pour tenir compte des réalités territoriales mais aussi sociétales.

Considérant que c'est au titre de ces ajustements et de la volonté affirmée de vouloir disposer d'un schéma actualisé et en constante évolution avec les réalités territoriales et sociales qu'il est nécessaire, après deux ans de mise en place, d'ajuster mais surtout de développer de nouvelles ambitions d'actions pour une mise en œuvre sur trois années à venir et ainsi garder un rythme d'action conforme aux ambitions du schéma et atteindre à terme une part modale du vélo à l'échelle du Grand Périgueux de 8 % d'ici 2028 et 3-4 % d'ici 2023.

Que pour aboutir à cela, plusieurs axes sont d'une part, à poursuivre et d'autre part, à créer sur les trois prochaines années :

1- La diversification de l'offre Périvélo

Considérant qu'avec 360 vélos dont 320 à assistance électrique, ce service de location auprès du grand public, mais aussi des entreprises, administrations ou associations a su en moins de 18 mois s'affirmer comme un service incontournable à la population. Pour rappel, les ambitions initiales du schéma cyclable, étaient de louer 400 vélos d'ici 2022 avec un rythme de 100 vélos par an.

Que l'on peut constater le même bilan positif pour l'aide à l'achat d'un montant de 250 euros. D'une expérimentation avec 100 chèques vélos ont été distribués.

Qu'au regard de cet engouement, il apparaît dès lors qu'en moins de 18 mois, 610 vélos ont été déployés sur le territoire du Grand Périgueux dont 50 % au sein de la Ville de Périgueux.

Qu'il est dès lors important de poursuivre cet élan mais d'une façon complémentaire au service existant via trois propositions d'actions :

a) **avoir une offre de vélos complémentaire aux vélos actuels.** Le fait de devoir acquérir de nouveaux Périvélos semble inéluctable au regard des listes d'attente encore existantes mais ces nouvelles acquisitions doivent aussi s'articuler vers d'autres modèles de vélos comme des vélos cargos : biporteurs, triporteurs, vélos rallongés, accessoires complémentaires etc... qui répondent désormais à un véritable besoin de déplacements pour des familles ou des jeunes couples.

b) même si la location de moyenne et longue durée doit rester de mise, **des dispositifs plus ponctuels au niveau de la mise en place de stations de Vélos en Libre Service (VLS) semblent nécessaires** au regard des nouveaux aménagements prévus dans le cadre de la navette ferroviaire Mussidan-Niversac pour en assurer une complémentarité. A cet effet, pouvoir disposer de deux stations VLS en gare de Périgueux, sur le nouveau parvis de la gare, et une autre aux abords de la halte ferroviaire de Boulazac permettrait de répondre à un besoin pour des déplacements courts à l'heure, demi-journée ou journée toujours dans une logique de complémentarité avec l'offre de location privée des vélocistes.

c) **l'aide à l'achat de vélos** est un dispositif complémentaire aux locations qui doit aussi trouver une nouvelle dimension en s'orientant vers du financement à l'égard d'autres typologies de vélos comme des vélos cargo mais aussi vers des achats de vélos d'occasion dans un souci de responsabilité environnementale. Il est aussi proposé d'allouer un budget annuel de 30 000 euros à ce dispositif en faisant varier l'aide selon la répartition du tableau ci-dessous et à condition que les revendeurs soient des professionnels agréés adhérent à la convention du Grand Périgueux pour ce dispositif. Les modalités actuelles à ce sujet restant inchangées pour pouvoir en bénéficier.

Typologie du vélo	Montant de l'aide Grand Périgueux	Nombre d'aides maximal par an* (modulation possible d'une année sur l'autre selon la demande)
Vélo à Assistance Electrique (VAE) neuf	250 €	80
Vélo cargo neuf simple et électrique	500 €	15
Vélo musculaire classique d'occasion (sauf VTT et vélo de course)	50€ (sans dépasser 50% du prix total du vélo)	35
Vélo musculaire classique neuf / sauf VTT et vélo de course	30€ (sans dépasser 50% du prix total du vélo)	25

d) la mise à disposition des Périvélos en un lieu unique, en centre-ville de Périgueux au sein de l'Agence Périouv' ne doit pas faire oublier qu'une grande majorité des communes sont à plusieurs dizaines de kilomètres de Périgueux. A cet effet, il serait proposé d'envisager un partenariat avec certaines communes (définition de secteurs) où les usagers pourraient venir chercher un Périvélo. La gestion administrative et technique serait assurée par Périouv' en contre-partie de laquelle la commune mettrait à disposition un local pour permettre à l'utilisateur de pouvoir récupérer son vélo.

2- Le développement des services vélo : stationnement et stations de réparation

Considérant que disposer d'un service de location de vélo est important tout comme l'encouragement de son développement mais cela doit aussi s'accompagner de services annexes comme par exemple des zones de stationnement dédiées et sécurisées pour en renforcer encore d'avantage l'usage.

Qu'à ce titre, un programme national baptisé ALVEOLE vise à encourager le développement des abris vélos dans les lieux et espaces publics en apportant un financement de l'ordre de 60 % et ceci jusqu'à fin 2021.

Que pouvoir recourir à ce dispositif national est donc une aubaine au regard des coûts, souvent importants pour ce type de service. De nouveaux types d'abris pourraient de ce fait être expérimentés à l'échelle communautaire avec **une sécurisation dématérialisée et associée à des cartes de transport comme la carte Régionale MODALIS** qui sera demain utilisée dans le cadre de la navette ferroviaire. A ce titre, il est proposé d'acheter 15 box sécurisés au titre de l'année 2021.

Considérant que les stations de réparation et/ou gonflage sont aussi des dispositifs complémentaires à la location et au stationnement des vélos. Leur positionnement aux abords des principaux pôles d'échange bus-train mais aussi aux abords de la voie verte dans les secteurs les plus fréquentés seraient une plus-value. Il est ainsi proposé d'acheter 10 stations de réparation et/ou gonflage en 2021 et 10 nouvelles en 2022 afin de compléter les premiers déploiements.

Que ces nouvelles acquisitions, d'intérêt communautaire, viendraient compléter le parc actuel des équipements de stationnement tout en précisant que les communes peuvent également bénéficier de ce dispositif ALVEOLE afin de compléter le maillage communautaire existant et projeté.

Qu'enfin, le schéma cyclable a mis en place le fait que **toutes les 50 places de stationnement sur voirie, une place devait être dédiée au stationnement des vélos**. Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre concrète de cette mesure, il est proposé que le Grand Périgueux face l'acquisition de deux « *silhouettes stationnement voiture* » (exemple ci-dessous) pour banaliser les places concernées durant une période et ainsi lancer cette action forte du schéma. Des totems d'informations à l'égard du vélo (zone 30, priorité vélo aux feux, etc) viendront aussi compléter cette gamme.



3- Le prolongement de l'appel à projet vélo à destination des communes

Considérant que concomitamment à l'approbation du schéma cyclable, lancer un appel à projet vélo auprès de l'ensemble des communes du Grand Périgueux pour réaliser des aménagements cyclables inscrits au présent schéma.

Qu'à ce titre, un appel à projet pour les années 2019 et 2020 a été réalisé pour lequel 14 communes se sont portées candidates avec des projets ambitieux et structurants permettant de réaliser 12 kilomètres d'aménagements inscrits au schéma cyclable sur 88 préconisés pour un budget de plus de 1,2 millions dont 50 % sera subventionné par le Grand Périgueux.

Qu'il apparaît que malgré les bonnes volontés de ces communes, des retards se sont accumulés à la fois avec les élections municipales mais surtout avec la crise sanitaire liée au COVID-19. Ces communes ont réaffirmé leurs ambitions à l'égard de cet appel projet et afin de mener à bien cette première vague d'aménagement il est proposé de prolonger d'un an, soit durant l'année 2021, les projets éligibles au titre de la période 2019-2020.

Que l'année 2021 doit aussi permettre de préparer la suite et il **est proposé de relancer un appel à projet auprès des communes au 3^{ème} trimestre 2021 pour la période 2022 - 2023.**

4- L'accompagnement technique auprès des communes

Considérant que l'accompagnement des communes dans les aménagements à réaliser mais aussi dans les services annexes à l'égard de la thématique cyclable est un pré-requis indispensable.

Que le premier appel à projet en a été un exemple en mettant en avant des délais d'étude à conduire avant d'avoir les premières réalisations. Réaliser cela en moins de deux ans est souvent complexe et source d'erreur dans la précipitation.

Que face à ce constat, il est proposé pour l'année 2021 et 2022 d'accompagner financièrement les communes dans la définition de leur besoin, via un bureau d'études, que ces dernières auraient la charge de désigner avec une limite de participation fixée à 50 % (dans la limite de 5000 euros par commune) de subvention possible par le Grand Périgueux.

Que cet accompagnement doit ensuite permettre d'intégrer d'une part, un appel à projet vélo du Grand Périgueux et d'autre part un appel à projet national qui désormais permet de financer des aménagements structurants.

5- L'actualisation du schéma cyclable à l'horizon 2023

Considérant qu'en 2023, le schéma cyclable aura 5 années de concrétisation.

Qu'il est dès à présent proposé, en lien avec le projet de territoire du Grand Périgueux, d'engager un travail de recensement des nouveaux aménagements réalisés au fil des appels à projet mais aussi au-delà en analysant de manière plus précise le développement qui pourrait être fait à l'égard de la voie verte dans le but d'analyser ses extensions possibles afin de la connecter à moyen terme au réseau national des véloroutes et ainsi faire la passerelle et la complémentarité des présents aménagements avec le volet touristique du territoire.

Que la thématique des voies vertes qui est « la colonne vertébrale » du schéma cyclable connaît un succès grandissant notamment sur son tronçon historique et cela engendre d'importants conflits d'usage dont il est nécessaire et primordial de s'occuper afin d'éviter des situations de mise en danger de la sécurité des utilisateurs.

Que des travaux d'aménagements sont en cours d'analyse et de projet doit être conduit au même titre que les extensions de cette dernière précise pour les 5 à 6 prochaines années au regard des aménagements potentiels à réaliser.

Qu'un travail d'étude est ainsi proposé et ce dernier devra également interroger la prise de compétence des voies vertes par le Grand Périgueux au regard des ambitions d'uniformisation des pratiques et des aménagements qui sont recherchées depuis plus de 1 an. Il est proposé que l'année 2021 soit la base de ce travail de réflexion afin de proposer d'une part, une nouvelle organisation de la compétence voie verte et d'autre part, d'établir une stratégie, un échéancier et un plan de financement prévisionnel pour les futures extensions à réaliser.

6- La pédagogie à destination des plus jeunes sur les mobilités douces

Considérant que le schéma cyclable présentait au-delà des aménagements structurants quelques clés de réussites à obtenir dans le temps, au regard des expériences issues des pays nordiques pour faire en sorte d'intégrer le vélo et la marche dans les mobilités du quotidien de manière significative.

Qu'à ce titre, il est proposé au cours de la période 2021-2023 d'accompagner financièrement et techniquement (lorsque cela sera possible) deux types d'actions :

- **la mise en place de Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES)** qui est un outil de connaissance et d'action qui consiste à réaliser, pour chaque établissement scolaire, un diagnostic de la mobilité et des déplacements des enfants et des parents entre le domicile et l'école, en examinant les modes de transport, les conditions de circulation et de sécurité, ainsi que les itinéraires les plus utilisés. Ce plan vise ainsi à proposer des actions et, éventuellement, des aménagements adaptés, encourageant un report modal vers la marche à pied, le vélo, les transports publics. Il sert ainsi à mettre en lumière les freins aux changements d'habitude et les opportunités liées à la configuration des lieux et aux équipements existants qui peuvent favoriser une évolution des comportements tout en permettant d'identifier les solutions pour réduire, aux abords des écoles, le trafic automobile quotidien de transit et dont la problématique est accrue au coeur de Périgueux avec la concentration forte des établissements scolaires qui provoquent indéniablement de nombreuses congestions routières.

Que l'élaboration de ce type de plan paraît désormais être une évidence à conduire lorsqu'il est question d'un nouvel aménagement urbain, une création, une extension d'école, etc.

Que ce dispositif est éligible à la participation financière dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) permettant de réduire la participation communale et il est proposé que le Grand Périgueux puisse également accompagner financièrement la réalisation de 3 plans par année avec une participation de 5000 euros maximum par plan, hors frais de personnel (non retenus dans l'assiette subventionnable), dans la limite de 50 % du reste à charge de la commune.

- **la mise en place de S'COOL bus au sein du territoire communautaire.**

Considérant que le projet S'COOL bus est un projet qui lie pédagogie, écologie, liens sociaux et santé publique pour faire évoluer les enfants vers la mobilité douce et qui peut dans certains cas être une continuité directe des PDES en termes d'actions concrètes.



Que l'achat et la formation d'un tel équipement ne peut se faire qu'à une échelle supra-communale au premier abord surtout s'il s'agit d'un dispositif expérimental avec certaines classes mais cela constitue une action forte et visible pour le plus grand nombre. Il est proposé que le Grand Périgueux puisse acquérir un ou deux S'COOL bus d'ici 2024 pour le mettre à disposition des communes souhaitant l'expérimenter et dont la formation des conducteurs restera à leur charge.

Qu'un budget de 40 000 euros HT sera alloué à cette opération.

7- Synthèse financière

Considérant que la synthèse financière ci-dessous reprend l'ensemble des actions précédemment énoncées tout en tenant compte des crédits inscrits préalablement au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Actions	Enveloppe financière
Achats de Périvélo et/ou vélos atypiques (vélo cargo, triporteurs, etc)	60 000 € HT par an
Aides à l'achat de vélo (VAE, cargo, occasion, neuf)	30 000 € par an
Box vélo sécurisés à vocation communautaire + solution de réparation ou gonflage	60 000 € HT / an soit 8 box (pour les achats 2021 subvention possible à hauteur de 60%)
Silhouette stationnement + totem d'information	Enveloppe globale de 25 000 € HT
Assistance technique aux communes pour les projets d'aménagements cyclables	Participation fixée à 50 % maximum dans la limite de 5000 euros par commune
Actualisation du schéma cyclable et assistance technique ponctuelle	Enveloppe globale de 15 000 € HT
Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES)	Participation possible jusqu'à 3 plans par an dans la limite de 5000 € par commune
Appel à projet aux communes	Enveloppe globale de 300 000 € HT par an

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de diversifier l'offre Périvélo selon les propositions de la
- Décide le développement de services vélos comme le stationnement et les réparations ;
- Décide le prolongement de l'appel à projet vélo Grand Périgueux – 2019-2020 à destination de ses communes pour l'année 2021 et de relancer un appel à projet fin 2021 pour la période 2022-2023 ;
- Décide d'accompagner techniquement les communes dans leurs projets cyclables selon les modalités de la présente délibération ;
- Valide la préparation de l'actualisation du schéma cyclable à l'horizon 2023 tout en lançant dès à présent une étude au sujet de la stratégie voie verte à conduire pour les 5 prochaines années ;
- Valide les actions pédagogiques envisagées en faveur des plus jeunes vis-à-vis des mobilités douces ;
- Valide la synthèse financière et les crédits alloués à ces actions ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 26/02/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 26/02/2021	Périgueux, le 26/02/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU